

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2019_021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice	12
de Présents	11
de Votants	11

L'an deux mille dix-neuf et le trois avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**Déclaration d'infructuosité
du marché à procédure
adaptée n°2019-02**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 27/03/2019

Déclaration d'infructuosité du marché à procédure adaptée n°2019-02 relatif aux travaux de mise en conformité PMR des toilettes publiques Espace Jean Gaspard Gassend et des sanitaires de la salle polyvalente Yann Siméoni.

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux présents qu'un appel d'offres avait été lancé le 21 février 2019 pour les prestations suivantes :

- LOT N° 1 - GROS ŒUVRE (2 localisations)
- LOT N° 2 – SERRURERIE ET PORTE (Espace Gassend seulement)
- LOT N° 3 – REVETEMENT DE SOLS (2 localisations, carrelage et faïence)
- LOT N° 4 – PLOMBERIE SANITAIRE (2 localisations)
- LOT N° 5 – ELECTRICITE (2 localisations)
- LOT N° 6 – MENUISERIE BOIS (Salle Polyvalente seulement)
- LOT N° 7 – CLOISON, FAUX PLAFOND, DOUBLAGES (Salle Polyvalente seulement)
- LOT N° 8 - REVETEMENTS DE MURS (2 localisations)

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 26 mars 2019. Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la CAO du 26 mars qui a déclaré infructueuse la consultation, **aucune offre n'ayant été déposée sur la plateforme dédiée aux marchés publics de l'AGEDI.**

La CAO décide de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante : négociation directe sans publicité et avec mise en concurrence pour tous les lots.

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Date de réception de l'AR: 04/04/2019
004-210400479-20190403-DE_2019_021-DE

Après avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve l'exposé de Mme le Maire,

Approuve la décision de la commission d'appel d'offres de déclarer le marché infructueux et de poursuivre sous la forme d'un marché négocié.

POUR :11

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

